Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20261029-2026_092-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 octobre 2026

Nombre de membres :
- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 20 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents :	Arnaud LE FOLL, David VOGE, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Sophie LE DERFF, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS, Pauline GEY
Absentes excusées :	Gwenaelle SEGALEN (pouvoir à David VOGE), Marine PUGIEU (pouvoir à Lucile VASSOUT), Aziliz MONOT (pouvoir à Sophie LE DERFF)
Absent :	
Secrétaire de séance :	Lucile VASSOUT

Délibération n°2026-092
Révision du plan de financement du projet d'aménagement du carrefour entre la rue de la Vieille Côte et la RD11

Monsieur le Maire signale la nécessité de réviser le plan de financement prévu par la délibération n°2025-101 du 19 décembre 2025, relative à l'aménagement du carrefour situé entre la rue de la Vieille Côte et la RD11.
En effet, le coût d'acquisition du terrain destiné à l'implantation du parking dépasse les estimations initiales, conformément à ce qu'avait anticipé la délibération n°2026-060 du 25 juin 2026.
Par ailleurs, le plan de financement initial n'avait pas intégré les frais de bornage du terrain, pour lesquels un devis de 1 860 € TTC a été signé, ni la maîtrise d'œuvre, non éligible à la DETR, objet de la délibération initiale.
Enfin, les devis reçus pour les travaux excèdent les prévisions en raison de la hausse des coûts intervenue depuis décembre.
Le nouveau plan de financement se présente comme suit :

	H.T.	TTC
NATURE DES DÉPENSES		
foncier (fonds parking)	**6 000.00 €**	6 000.00 €
frais de notaire (fonds parking)	**2 000.00 €**	2 000.00 €
Bornage (fonds parking)	**1 550.00 €**	1 860.00 €
maîtrise d'œuvre LTC	**6 695.20 €**	6 695.20 €
levés topo LTC	**2 175.94 €**	2 175.94 €
travaux LTC	**46 716.83 €**	46 716.83 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20261029-2026_092-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

Fourniture et pose panneaux (LTC)	**3 937.22 €**	3 937.22 €
Aléa	**6 000.00 €**	6 000.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	**75 075.19 €**	75 385.19 €

	Montant (HT)	%
RECETTES PREVISIONNELLES		
DETR (obtenue – arrêté attributif 35% de 29 635 €)	**10 372.00 €**	13.82 %
Fonds de concours LTC	**28 353.62 €**	37.77 %
SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	**38 725.62 €**	51.58 %
Fonds propres	**36 349.57 €**	48.42%
MONTANT DE L'OPÉRATION	**75 075.19 €**	100.00 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions utiles à la réalisation de ce projet, conformément à la délibération n°2026-027 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification

Le 13 NOV. 2026

Le secrétaire de séance,
Lucile VASSOUT
Conseillère municipale

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)